N° 867 — 3e Année. CINQ CENTIMES Dimanche 15 Février 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, n° 63.
TOURCOING, rue Verte, 28

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Hors de l'arrondissement
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue tant qu'il n'est ordonné.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

TÉLÉPHONE

Elections législatives du 22 février 1891

2e CIRCONSCRIPTION D'AVESNES

Candidat Républicain

E. HERBECQ

Président du Conseil d'arrondissement.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 France is	95 71	Ext. d'Esp.	77 3812
4 1/2 Franc.	— —	Rio-Tinto	375 —
Egypte unifiée	— —	Panama	55 248
3 0/0 Italien	94 95	Rome 1880	— —
5 0/0 Turc	19 45	Alpines	226 35
Chemin ottoman	— —	Suez	— —
Hongrois or	— —	Tharsis	171 87
Banque ottomane	622 18	Tendance calme.	

Bismarck, Guillaume et Waldersee

I

Depuis trente deux mois, Guillaume II règne en Allemagne, et, malgré les importantes résolutions qu'il a prises, les changements considérables qu'il a apportés dans le haut personnel de l'empire, malgré ses nombreuses déclarations et des voyages politiques d'une fréquence sans exemples, malgré des manifestations de tout genre, ayant dû faire apprécier son caractère et connaître ses projets, la volonté, l'individualité de l'empereur Guillaume restera encore devant l'Europe comme une redoutable énigme.

Les nouvelles, les racontars dont la presse fait l'inconscient écho, ne sont pas pour aider ceux qui assoient leur jugement sur des impressions journalières. L'imprévu évident, la confusion apparente, l'exubérance et l'agitation, déroutent ceux qui voudraient pouvoir compter sur les heureux effets des tentatives impériales, tandis que les autres étonnés par quelques résolutions viriles et humaines, hésitent également devant l'espérance ou la crainte.

Les derniers événements ne sont point de nature à éclaircir la situation. On cherche en vain où va Guillaume II. L'incertitude se prolongeant devient une cause d'inquiétude plus grande et le mot de l'énigme change jour à plus de prix.

Comme tous nous l'avions cherché et sans nous flatter d'avoir été plus heureux que les autres, nous voudrions, en groupant les faits saillants du règne de ce jeune empereur, fixer quelques points permettant de mesurer le chemin parcouru et pouvant aider à comprendre le présent et à se prémunir contre les surprises possibles.

L'avènement au trône de Guillaume II fut généralement accueilli, en Europe, avec de grandes craintes. Bien qu'élevé par son aïeul dans le respect de Bismarck et de Moltke, on le savait d'un tempérament violent, d'une imagination ardente. Il s'était posé en adversaire absolu des idées de Frédéric III. Il n'avait pas témoigné, pour ce père infortuné, une grande tendresse de cœur et enfin, en toute occasion, il avait manifesté pour la France des sentiments d'hostilité et de mépris qui pouvaient faire redouter quelque agression prochaine. Une seule chose rassurait, c'était la présence de M. de Bismarck à la chancellerie de l'empire. Tout est relatif en politique.

Auprès de Guillaume, Bismarck pouvait être considéré comme pacifique, et l'on comptait sur son expérience pour refréner l'ardeur du jeune monarque.

A côté de M. de Bismarck, on savait que M. de Waldersée, *l'alter ego* de M. de Moltke au grand état-major, avait su entrer très avant dans l'esprit de Guillaume II. On sentait qu'une lutte d'influence allait s'engager entre ces deux hommes, et l'on redoutait une issue qui donnerait le pas à l'élément militaire sur l'élément diplomatique.

Aux funérailles de Frédéric III, on avait remarqué qu'à la sortie de l'église de la Paix, Guillaume II avait serré la main à une seule personne : le général de Waldersée. Les journaux de Berlin partirent de là pour conclure que la lutte était ouverte entre le chancelier et le général. M. de Bismarck n'admettant pas qu'un autre que lui s'occupât de la politique extérieure de l'empire et ayant la volonté de tout faire pour empêcher une guerre que d'autres rendraient inévitable, devait s'efforcer d'écarter ceux prétendant avec le parti militaire allemand qu'il vaudrait mieux devancer l'ennemi par une offensive hardie.

Qui était cet homme que l'opinion posait en adversaire du tout-puissant chancelier ?

Fils d'un général de cavalerie, élevé à l'école des cadets, M. de Waldersee voulait d'atteindre sa cinquante-septième année. Au moment où la guerre de 1870 éclata, il occupait à Paris les fonctions de premier attaché militaire à l'ambassade prussienne. Il y revint, en qualité de colonel, en 1872, mais il n'y resta pas longtemps, rentra en Allemagne et épousa en 1874 la princesse de Noër.

Marie-Esther Lee, fille d'un richissime américain, avait épousé en premières noces, vingt-cinq ans auparavant, le vieux prince Frédéric de Schleswig-Holstein que, pour la circonstance, l'empereur d'Autriche avait créé prince de Noër. Elle était belle, intelligente et pleine de séductions.

Le salon de M. de Waldersee devint à la mode et, lorsque le prince Guillaume, qui alors ne semblait pas destiné à régner sitôt, épousa une princesse de Schleswig-Holstein, habilement choisie entre toutes les princesses allemandes, comme celle pouvant lui donner la plus nombreuse progéniture, il conduisit naturellement la petite nièce du prince Frédéric de Schleswig-Holstein chez la veuve du feu prince de Noër.

La générale exerça aussitôt une grande influence sur le jeune couple. Elle initiait la princesse, très simplement élevée, aux usages du monde, et elle flattait les rêves de grandeur du prince. Chez elle, Guillaume rencontrait souvent le pasteur Stœcker et il s'associa à des projets qui devaient, pour la protection du trône et de l'autel, ramener les masses au christianisme et à l'Eglise. Cela fit scandale, non point tant à cause du prosélytisme du lui-même, que des tendances piétistes et anti-sémitiques de M. Stœcker, qu'on appelait alors le Boulanger du socialisme chrétien.

Le discours du trône du jeune empereur fut pacifique et généralement approuvé. On y sentait la main de M. de Bismarck et la préoccupation de tenter un rapprochement avec la Russie

M. de Herrfurth, très dévoué personnellement à M. de Bismarck, fut nommé au ministère de l'intérieur et on décida d'appeler le comte Herbert à l'honneur de doubler son père en qualité de vice-chancelier. M. de Bismarck semblait triompher et il fut même question de donner au général de Waldersee des fonctions qui l'auraient éloigné de Berlin. Il fallut pour entraver ce projet l'intervention de M. de Moltke. Le vieux maréchal déclara qu'il donnerait sa démission si on ne laissait pas M. de Waldersee au grand état-major général.

Nous ne rappellerons que pour mémoire le voyage en Russie de l'empereur Guillaume (juillet 1888). Nous tenons à nous renfermer strictement dans notre programme. Les mauvais traitements dont l'impératrice Frédéric fut l'objet à cette époque et qui fournirent à la presse anglaise tant de sujets de plaintes, ne sauraient davantage nous arrêter. Nous voudrions ne pas perdre de vue notre objectif : Guillaume entre Bismarck et Waldersee.

C'est à son retour de Pétersbourg et de Copenhague que l'empereur accepta la démission du maréchal de Moltke et désigna pour lui succéder, le général de Waldersee.

Jusque-là, l'empereur n'avait réalisé ni les craintes, ni les espérances qu'il avait inspirées et l'on accueillit avec intérêt l'esquisse, d'après nature, que le docteur Hinzpeter, ancien précepteur de l'empereur, en avait tracé alors qu'il était le prince Guillaume. Le maître cherchait à défendre son ancien élève contre les accusations dont il était l'objet et il s'efforçait de combattre certaines prétentions. C'est ainsi que M. Hinzpeter entraînait en scène et ce personnage a joué, depuis, un rôle assez important pour qu'on le signale.

M. Hinzpeter n'aimait ni cet « illuminé » de Stœcker, ni cet « intraitable » Waldersee et déjà il travaillait à faire accepter par l'empereur ses projets de réformes sociales.

L'activité du jeune monarque était prodigieuse. Levé dès la première heure, il travaillait non moins longtemps, et n'avait pas plus grand plaisir que d'aller, à quatre heures du matin, dans une caserne, donner l'alarme et prendre en flagrant délit de négligence et de paresse quelqu'officier supérieur. Ce monarque, qu'on nous représente toujours comme ayant une déplorable santé, peut supporter des fatigues énormes. C'est un jeu pour lui que de rester quarlorze ou quinze heures de suite à cheval.

Son tempérament devait l'amener, tout d'abord, à rajeunir les cadres de l'armée allemande. Cela lui était facile, l'avancement n'y étant pas réglé d'une manière aussi régulière que dans les autres armées, et la loi suprême étant en ces matières le bon vouloir du prince.

En août 1888, Guillaume nomma six nouveaux commandants de corps d'armée, seize généraux de division, trente-sept généraux de brigade. Il marquait ainsi une fois de plus sa volonté de rompre avec le passé.

Politiquement, M. de Bismarck était toujours le maître. Ne répondant de ses actes qu'à son empereur, il pouvait dédaigner les manifestations peu sympathiques de l'opinion publique. En poursuivant la mémoire de Frédéric III, M. de Bismarck commettait une faute.

La publication du journal de Frédéric III dans la *Gazette de Francfort* fut regrettée comme « la vengeance du mort ». Le chancelier atteint en pleine poitrine perdit toute mesure, et, par ses actes et ses paroles dût faire comprendre à Guillaume II combien pouvaient être lourds à l'empereur, le sceptre que le chancelier prétendait rendre à l'Empire.

(A suivre) Y..

Les Séminaristes au Régiment

Comment ! cette Chambre et ce Sénat républicains se sont permis d'astreindre à l'impôt du sang nos chers oints du Seigneur qui jusqu'ici se tenaient tranquillement loin du champ de bataille, le dos au feu et le ventre à table ! Cet affreux pékin qui joue au ministre de la guerre, après avoir défendu énergiquement cette sacrilège innovation devant le Parlement a osé prescrire à ses subordonnés de tenir la main à son exécution. Ministre et Chambres, nous allons leur faire voir le cas que nous faisons de leurs lois et de leurs prescriptions! Force nous est bien de recevoir les séminaristes au régiment. Mais une fois là, nous les prendrons sous notre aile protectrice; nous leur ferons un petit régime à part, sucre et miel et nous atténuerons pour eux autant que possible les rigueurs de la loi scélérate qui les oblige à servir leur pays.

Si certains gros bonnets de l'armée n'ont pas tenu ce langage, il est certain qu'il reflète fidèlement et leur pensée et leur conduite.

Nous n'en voulons pour preuve que ce qui se passe en ce moment à Saint-Omer, au 8e de ligne.

Si ce régiment est un paradis pour les séminaristes, il est devenu un enfer pour les autres soldats. Le général s'adonne les ordres les plus sévères aux officiers et aux sous-officiers pour que les séminaristes soient traités avec des égards tout particuliers et qu'ils n'entendent pas de paroles légères dans les casernes.

Aux séminaristes, toutes les facilités, toutes les permissions; aux autres, toutes les corvées, toutes les punitions.

Un « cher frère » était incorporé au 110e de ligne à Dunkerque ; le général le fait venir à St-Omer, au 8e et le donne comme précepteur à ses enfants.

A partir de ce moment, la caserne tout entière est placée sous la surveillance de l'espion connaissant, la délation y fleurit comme en serre chaude.

Toutes les semaines les séminaristes se réunissent sous la présidence d'une dame bien pensante, de préférence quelques abbés de la ville. Ces petites réunions de famille ont des lendemains peu agréables pour le régiment sur lequel les punitions pleuvent à tort et à travers.

La dernière a valu 30 jours de prison et huit jours de cellule (c'est le tarif habituel) à un soldat, pour paroles inconvenantes à ses compagnons d'un geste qui ne serait sans doute pas admis à l'Elysée, mais qui de temps immémorial a droit de cité à la caserne.

Le sergent-major de la compagnie à laquelle appartient ce militaire a été puni de prison sur la dénonciation d'un abbé.

Un officier est aux arrêts depuis plusieurs jours, pour n'avoir pas suffisamment protégé les séminaristes de la compagnie.

En un mot, on a fait de la caserne un véritable séminaire où règne l'espionnage et d'où cette bonne franche gaîté du soldat français, ce réconfort si efficace contre les ennuis et la monotonie de la vie militaire est rigoureusement exclue.

Est-ce là le but que s'est proposé le législateur? A-t-il voulu créer dans l'armée deux catégories, dont l'une jouirait d'un régime spécial, tout de douceurs et de compromissions, et dont l'autre serait abreuvée de sévérités et de dégoûts?

Notre confrère de Saint-Omer, le *Mémorial Artésien*, pose la question. M. de Freycinet, dont les sentiments ne sont pas douteux, répondra sans un moment certain, de façon à satisfaire ce sentiment d'égalité qui a dicté la loi militaire et que froissent profondément les pratiques de certains officiers supérieurs ou généraux.

Ajoutons que le colonel du 8e de ligne est M. d'Asemar connu pour ses sentiments cléricaux.

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 13 février :

AVANT LA SÉANCE

Le Casier judiciaire

La commission chargée d'étudier les modifications à apporter au fonctionnement du casier judiciaire s'est réunie ce matin au ministère de la justice.

Elle a décidé que les condamnations qui, en vertu de nos précédentes résolutions, ne devaient pas figurer sur le casier judiciaire, y seraient inscrites en cas de récidive.

Les condamnations correctionnelles figurant de plein droit au casier judiciaire seront effacées sept ans après la libération, s'il n'y a pas eu récidive.

En ce qui concerne les récidivistes correctionnels et criminels, le délai est fixé à quinze ans pour la prescription.

M. Déroulède a entretenu ensuite la commission de la question de la réhabilitation légale. Il a exposé les inconvénients qui résultaient de la jurisprudence actuellement en vigueur.

La commission, après une longue discussion, a été d'avis qu'elle n'avait pas été instituée pour examiner cette question. Toutefois, elle l'étudiera si le garde des sceaux lui en donne la mission.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. **Floquet**, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Les caisses de retraite

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi concernant les caisses de retraite, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers.

M. Jules Roche dit qu'il n'y a pas lieu de demander l'urgence pour des lois d'ordre bienfaisant qui pourront être utilement examinées entre les deux délibérations.

M. de Ramel déclare que si l'urgence avait été demandée, il ne l'aurait pas combattue. Il rappelle qu'il a déposé une proposition sur le même objet en se prononçant pour la personnalité civile et le livret individuel.

Examinant le projet même de la commission, il estime qu'il est essentiel de ne pas changer cette mesure la responsabilité des patrons tout en se préoccupant des intérêts légitimes des ouvriers.

Le projet ne réalise pas le double formule qui lui paraît désirable : maximum des garanties aux ouvriers, minimum des charges aux patrons.

L'article 1er ne fait rien pour le droit de réclamer la restitution de toutes les sommes non utilisées en cas de faillite ou de déconfiture, quand le patron retenant des salaires ou des cotisations ou des versements effectués par le chef d'entreprise.

Cette restitution est garantie par un privilège qui s'exerce conformément à l'article 2101 du Code civil. Mais il résulte des dispositions des divers articles qu'ils ne contredisent en aucun de vue jusqu'ici, mais ne modifient en qui concerne par exemple le droit de gage.

Le projet semble à la fois insuffisant pour l'ouvrier à ce point de vue des garanties, et dangereux pour le patron au point de vue des charges. En industriel, dans les conditions qui lui sont faites, ne pourra plus trouver à emprunter sur hypothèque; l'étendue du privilège rendra en effet cet emprunt impossible à réaliser.

L'orateur critique l'article 5 qui laisse à un règlement d'administration publique, le soin de trancher des questions de dépôts et de retrait des fonds et d'évaluation des droits acquis en éventuels qui devraient être réglés par un article de loi.

La loi actuellement en discussion n'est présentée que sous une forme transitoire qui engage des principes essentiels. La Chambre ne peut la voter que sous les plus expresses réserves, à savoir par exemple qu'on ne se départira pas du soin qui consiste à sauvegarder les versements des ouvriers sans atteindre gravement le crédit des patrons.

M. P. Guyot-Dessaigne, répondant à M. de Ramel est entré dans l'étude des conditions générales du fonctionnement des caisses de retraite. Le projet qui est soumis actuellement aux délibérations de la Chambre n'a pas ce caractère d'ensemble, il a en vue de parer surtout à des dangers dont le récent exemple est fait voir la gravité. Il ne se propose pas d'entrer dans l'examen des simplifiés proprement dites, mais se plaît à donner quelques garanties aux droits qu'ont les employés auxquels des promesses ont été faites.

Le seul moyen de faire disparaître les dangers auxquels ces caisses étaient exposées, c'est de créer le privilège qui est inscrit dans la loi. S'il y a des points de détail à modifier, la commission les examinera entre la première et la seconde lecture.

M. Fallières dit que le gouvernement est d'accord avec la commission pour demander à la Chambre de voter cette loi. Il connaît les inconvénients qui se sont produits et dans lesquels des ouvriers ont perdu leurs économies. Il s'agit de parer à ce danger, à l'heure présente.

L'adoption de cette loi ne préjuge en rien la question des caisses de retraite qui viendra ultérieurement.

La Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.

Les articles 1 à 5 sont adoptés.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Les Justices de Paix

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Labussière relative aux justices de paix.

M. de Lamarzelle dit que le projet de loi contient une grande innovation. Les demandes personnelles et mobilières de 300 à 1,500 fr. seront soumises au tier-état aux juges de paix.

On prétend que cet innovation diminuera les frais de justice et sera favorable aux plaideurs peu fortunés.

On diminuera les frais de justice au détriment du budget de l'Etat.

Cette diminution pourrait se faire aussi bien pour les affaires portées devant le tribunal de première instance que pour les affaires appelées devant le juge de paix.

Au point de vue avantage de la réforme, c'est d'éviter au justiciable de se rendre au chef-lieu d'arrondissement, et même cet avantage est illusoire, car le plaideur est obligé de se rendre au chef-lieu d'arrondissement pour y trouver un défenseur.

La commission supprime les honoraires de l'avoué, mais elle augmente les frais de plaidoirie et de déplacement; les pauvres seront lésés car, devant la justice de paix, il n'y a pas d'assistance judiciaire pour les frais d'avoué et d'avoué. Dans ces affaires, les parties se sont toujours défendues; les défenseurs contingents à demander les honoraires qu'ils demandent aujourd'hui, ne sont de plus en plus les frais de déplacement. Si les plaideurs n'acceptent pas la décision du juge de paix et s'ils font appel de son jugement, les frais de déplacement deviennent considérables.

Ces appels seront nombreux, parce que beaucoup de pays ne sont pas considérés comme des magistrats sérieux, leur recrutement laissant à désirer tant qu'on ne leur donnera pas un traitement beaucoup plus considérable. Ne sollicitant en poste de juge de paix que les huissiers et les avoués ayant pas réussi dans leur charge. La justice de paix est un agent électoral. Il est impossible qu'il inspire aux plaideurs une pleine confiance.

On prétend que la justice sera plus expéditive; mais si les affaires sont nombreuses, les juges de paix seront obligés d'avoir un vice. Les avocats au lieu de plaider ces affaires devant le tribunal auquel ils ont leur domicile, seront obligés de se présenter successivement devant les différentes justices de paix, et demanderont constamment des remises et les affaires traîneront en longueur. Le certain moyen d'accélérer les affaires, c'est de supprimer l'obligation de la mise au rôle.

M. Valle défend le projet qui simplifie comme contrainte une réforme complète. Les satisfaites trouveront des garanties dans les nouvelles conditions d'aptitude exigées des candidats aux justices de paix.

M. Cordier se borne à présenter quelques critiques de détail.

M. Antoine Perrier demande à la Chambre de supprimer le titre premier du projet concernant la compétence des juges de paix. Il dit que les connaissances juridiques de ces magistrats ne sont pas assez grandes pour justifier l'extension de leur compétence.

En étendant la compétence, on augmentera le nombre des affaires portées devant les justices de paix. Or, ces tribunaux déjà très chargés seront débordés. Il en résultera un retard lamentable. Le projet compromet en outre la suppression d'un certain nombre de tribunaux jugeant annuellement moins de cent affaires.

La nomenclature de ces tribunaux prêtée par la commission est fort incomplète et l'orateur avec l'assentissement de la Chambre signale les oublis de la commission.

Suivant l'orateur, le justiciable ne demande pas l'extension de la compétence des juges de paix, il demande la diminution des frais de justice.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 45.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

La distribution comprend aujourd'hui un projet de loi ayant pour but de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le département du Nord, d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie étroite, de Berlaimont à Hombrechies, avec embranchement sur Hondschoote.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 5, sous la présidence de M. **Le Royer**.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Jules Roche dépose le projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Le Sénat adopte deux projets de loi, d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au régime douanier applicable aux produits hélléniques à leur entrée en France.

Le projet de loi est adopté.

Le Sénat décide qu'il se réunira mardi à 2 h. 1/2 dans ses bureaux et à 3 h. en séance publique.

La séance est levée à 3 h. 20.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

TERRIBLE ACCIDENT. — New-York, 13 février. — Un navire de Québec : Une terrible explosion s'est produite dans la fabrique de laine à Point, où une chaudière a éclaté.

30 cadavres ont été retrouvés.

ASSASSINAT ET SUICIDE. — Lyon, 13 février. — Un vieillard, nommé Péguet, âgé de soixante ans, habitant la commune de Noyron, a tué sa femme d'un coup de fusil et s'est ensuite suicidé avec une balle de revolver tirée dans la bouche. Depuis quelque temps le ménage Péguet vivait en très mauvaise intelligence.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 14

LES MILLIONS

De M. Joramie

PREMIÈRE PARTIE

LE CRIME DE GRANDVAL

Ils étaient disciplinés, avaient l'esprit d'égalité, de solidarité. Entre eux, parfait accord. Point de sotte vanité, de faux amour-propre, de jalousie mesquine, de l'émulation et le vif désir de bien faire afin de contenter le maître.

Georges Ramel voulait cela.

Il avait d'autant plus d'autorité sur ses élèves qu'il était bon, juste, si bien fait, trop familier, et excellent professeur. Ces jeunes gens, d'ailleurs, savaient que travailler sous les yeux du jeune maître était une faveur très enviée. Ajoutons que Georges Ramel, devenu riche par suite de son mariage avec la fille unique du comte de Soleure, ne se faisait point payer par ses élèves.

Ceux-ci, toutefois, si disciplinés et si dociles qu'ils fussent, n'étaient pas dans l'atelier du maître absolument comme des petits saints, chacun dans son coin.

Il ne faut pas demander à la jeunesse plus qu'elle ne peut donner. On ne saurait l'empêcher de s'amuser, de rire, de plaisanter. Si les grosses farces des ateliers de peinture étaient bannies de celui de Georges Ramel, les élèves s'émancipaient bien un peu quand le maître était absent.

Alors la salle de travail, presque toujours silencieuse, devenait une ruche bourdonnante.

La parole prenait des ailes et les mots se croisaient, serrés, dans un pêtillement d'esprit. Ou parlait des camarades des autres ateliers, des travers de ceux-ci, des aventures de ceux-là. On se moquait. Les saillies, les pointes, les plaisanteries, même assaisonnées au gros sel, parfois, allaient bon train avec accompagnement d'éclats de rire.

Un matin, après avoir examiné le travail des élèves et donné à chacun les conseils nécessaires, Georges Ramel était sorti, disant qu'il ne rentrerait probablement pas avant trois heures de l'après-midi.

Le maître parti, les élèves s'étaient remis au travail.

Tout à coup, une réflexion drôle de l'un d'eux vint troubler le silence qui régnait dans l'atelier.

Toutes les têtes se dressèrent ; on se mit à rire, et brosses, crayons ou fusains restèrent au repos.

Le maître n'était pas là, on pouvait bien s'amuser un peu.

— Je parie, dit l'un des plus âgés, que Valentin a quelque chose de piquant à nous raconter.

— Vas-y, Valentin, nous t'écoutons.

— C'est une peine que vous ne devez pas vous donner, car je n'ai absolument rien à dire.

— Comment, tu n'as pas recueilli, ces jours derniers, une ou deux histoires amusantes ?

— Non.

— Il ment, le traître ; son succès de l'autre jour le rend fier, car il nous a fait rire à nous lenir les côtes.

— Je n'ai plus rien, répliqua Valentin, vous m'avez fait vider mon sac ; on ne peut pas toujours dire la même chose, ce serait bête.

— S'il en est ainsi, il pourra nous raconter un instant de récréation, dit un grand et fort gaillard de vingt-quatre ans, je me donne la parole. Je vais vous parler d'un bon type, un type des plus curieux, que j'ai connu dans l'atelier de B... où, comme vous le savez, j'ai travaillé deux ans. Mais, pour vous bien représenter mon personnage, il faut que j'imite ses mouvements, ses gestes, sa voix traînante, chevrotante, son accent, son débit sur le même ton toujours et presque sans arrêt pour respirer.

» Il avait au moins soixante-cinq ans et se nommait Dubos. Propriétaire d'une maison rue Saint-Denis, l'idée lui était venue tardivement d'apprendre le dessin et la peinture. Porteur d'une lettre d'un ami de B..., il s'était présenté à l'atelier du maître, et celui-ci étonné, cachant son envie de rire, mais comprenant qu'il avait affaire à un maniaque, avait répondu au bonhomme :

» — Eh bien, venez.

» — Certainement, monsieur, je viendrai très assidûment ; seulement, à mon âge, on n'est plus fait aux plaisanteries et aux gaînerie. Je ne voudrais pas que mes voisins vous élèves... Vous comprenez. S'ils me prenaient à partie, me faisaient des farces, je ne dirais rien, mais je m'en irais.

» Recommandation fut faite aux élèves d'observer la plus grande réserve à l'égard de monsieur Dubos, de ne point trop s'approcher de son chevalet, de ne regarder son travail que quand il le permettrait, etc.

» Sans le savoir, monsieur Dubos portait en lui-même son baromètre, indice invariable de la bonne ou mauvaise disposition de son humeur. Il se coiffait à l'atelier d'une haute calotte avec un gland énorme. Quand la calotte était mise un peu de côté et que le gland se balançait sur l'oreille droite, on pouvait se risquer à plaisanter, la journée serait amusante. Mais si le fameux gland retombait sur le devant, juste au milieu de la calotte entre les deux front, mauvais signe. Le temps était à l'orage.

» Maintenant que vous connaissez le bonhomme, écoutez et surtout regardez-moi.

» — Monsieur Dubos ?

» — Eh bien ?

» — Est-ce qu'il n'est pas l'heure de déjeuner ?

» — Je crois que oui. Hé, savez-vous qu'il va être midi à ma montre, et elle va bien, ma montre, — c'est un souvenir de mon grand-père, — s'il ne marque pas l'heure ce matin en passant devant la Bourse. C'est donc ça que je me sentais comme des tiraillements.

» — Qu'est-ce que nous mangeons aujourd'hui, monsieur Dubois ?

» — Dame, ce que vous voudrez. Voulez-vous des ortolans ou des noix, du cheval ou des écrevisses, du fromage ou des œufs ? Moi, je suis de tous les écols, vous savez bien mais répondez donc, saprelotte, répondez donc.

» — Monsieur Dubos, je voudrais de tout cela à la fois et avec cela une bourriche d'huîtres, puis encore un petit enfant blond avec des yeux bleus.

» — Oh ! mais vous êtes Gargantua, bien plus, un anthropophage. Passe encore pour la bourriche, j'aime assez ça, moi aussi ; mais comment avez-vous dit ?

» — Un petit enfant blond.

» — Oh ! tenez, c'est horrible ; on voit bien que vous êtes allé dans les îles. N'avez-vous pas vécu avec des sauvages ? Il me semble que vous me l'avez dit... Passe encore pour le reste... mais un petit enfant !... Ah ! non, voyez-vous, ça, c'est trop fort... Tenez, vous en faites frémir monsieur Jules, qui lit là-bas, dans un coin. N'est-ce pas, monsieur B. ?

» — Quoi ?

» — Vous ne mangeriez pas des petits enfants, vous ?

» — Je ne sais pas, c'est peut-être bon.

» — Ah ! vous aussi ! Ah ! bien, je n'y sais plus.

Mais ce que nous ne saurions rendre, c'était le parler et la mimique du narrateur. Ses auditeurs riaient à se tordre. Il était lancé, il continua :

» — Monsieur Dubos, j'ai faim.

» — Eh bien ! déjeunons. Qui va chercher le victuaille ? Ici-est le pauvre jeune homme ?

Celui que monsieur Dubos avait surnommé le pauvre jeune homme était un des plus jeunes élèves de M. B., et aussi le plus indolent, le plus paresseux. Il se nommait Luquet.

» — Luquet, tu m'achèteras du petit salé ; et vous, monsieur Dubos ?

» — Eh bien, à moi aussi. Je suis de tous les écols, vous le savez bien. Vous voulez du poulet, je prends du poulet ; des côtelettes panées, vu pour des côtelettes panées. Vous savez du vin, je bois du vin ; vous aimez mieux l'eau, ça me va. Tenez, voyez-la, cette eau n'a de la vinosité.

» Moi, j'apprends à l'école moderne, je veux d'une couleur qui n'en soit pas une et je dis que la ligne ne sert qu'à gêner l'imagination. Rubens ne peignait qu'avec des couleurs, — sept couleurs. — Et en avant le pas de gibergne !

Ici, le jeune mimique fut superbe : jambe relevée en arrière, corps penché, bras droit tendu en avant, la main gauche frottant le derrière de la tête.

Monsieur Dubos n'aimait pas Luquet ; il l'avait pris en grippe sans qu'on sût jamais pu savoir pourquoi.

» — Il n'aime qu'à flâner, manger et dormir ; à quoi pense-vous qu'il arrive ? Si celui-là a jamais le prix de Rome, je veux bien que le loup me croque. Il ne fera jamais rien, c'est mon qui vous le dis. En vase-vous ? Ah ! non, je me rappelle, ça vous faites éternuer pendant une heure. »

Et imitant monsieur Dubos, le conteur gonfla ses narines et fit semblant de les emplir de tabac.

— Monsieur Dubos, reprit-il, avait des grosses et larges mains aux doigts déformés et gonflés par de vieilles engeures. Montrant ses mains, il disait :

— J'aimerais bien à jouer du piano, mais je ne le peux pas, c'est probablement que j'apprise la musique. C'est égal, j'aime la musique et je la comprends. Quand j'entends chanter, ça me va là. Avez-vous vu jouer Frédérick ?

— Non, monsieur Dubos.

— Et Rocage !

— Pas davantage.

— Ah ! c'étaient de bons acteurs. Et Vernet, et Odry, et Brunet, c'étaient aussi de bons acteurs. Et Pottier il fallait le voir dans les *Petites Ancelottes* quand il chantait :

La maîtresse de monsieur Vanteur
Et celle qu'on vous voyer un âne.

Et Bouffé, on voilé encore un bon acteur. Il fallait le voir dans l'*Avare*, quand il disait : « Du chocolat, ma fille, mais ça coûte de l'argent ! » Déjà aussi était une bonne actrice.

Quand il était de joyeuse humeur monsieur Dubos nous racontait volontiers l'histoire de ses jeunesses, et, bien que des larmes lui vinssent aux yeux au ciel et ouvrant une bouche énorme, il prononçait ces mots : « Ma mère était une sainte femme. »

— Eh bien ! monsieur Dubos, votre tableau avance, je crois ?

— Oui, c'est demain que je le signe.

— Alors, demain, vous payerez la goutte.

— Tout ce que vous voudrez, du champagne, du malaga.

— Eh bien ! soit, c'est ce pauvre jeune homme qui ira la chercher.

— Peut-on voir votre nouvelle œuvre.

— Mais oui, mais oui, certainement.

On se groupait cinq ou six devant la toile ; lui derrière, prenant, comme ceci, une pose magistrale. Naturellement, on approuvait, on applaudissait.

Le sujet était presque toujours quelque madone copiée sur une gravure ; et M. Dubos enluminait à sa fantaisie son grotesque dessin. C'était par exemple un ange, le relevant son voile et contemplant l'enfant Jésus assis sur ses genoux.

La mère de Dieu avait un air effaré, pieux et il fallait beaucoup de bonne volonté pour ne pas prendre son fils pour un singe.

— Ainsi vous trouvez que c'est bien ?

— Très bien, monsieur Dubos.

— C'est ce que je me dis ; je fais des progrès étonnants.

— Etonnants, monsieur Dubos.

— Mais c'est dommage que je ne sois plus de votre âge.

— Pourquoi donc, monsieur Dubos ?

— Je ne peux plus concourir pour le prix de Rome.

— Tous nos grands peintres n'ont pas eu le prix de Rome, monsieur Dubos.

— C'est vrai, et c'est ce que je me dis. C'est égal, j'aurais dû commencer comme vous autres, quand j'étais jeune. Oh ! comme c'est beau la jeunesse ! Enfin, voilà mon tableau presque terminé, puisque c'est demain que je le signe, et je suis content que vous le trouviez bien.

Eh, gravement, ouvrant sa grande bouche, il ajoutait :

— C'est pour la fête de ma femme.

Mais, pour que monsieur Dubos se laissât aller aimé aux expansions intimes, il fallait que le gland de la calotte tombât du côté de l'oreille, c'est-à-dire que le baromètre eût un beau fixe.

Le narrateur se tut et de joyeux et francs éclats de rire remplirent la vaste salle.

(A suivre). EMILE RICHEBOURG